

Santé : un audioprothésiste Vice-président du CNPS

Dans le cadre du renouvellement des instances du Centre national des professions de santé libérales (CNPS), la profession d'audioprothésiste a été mise particulièrement en avant en accédant à l'une des six vice-présidences en la personne de Luis Godinho, Président de l'UNSAF.

Fondé en 1969 par les principaux syndicats des professions médicales, médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens pour défendre l'exercice libéral des professions de santé, le CNPS regroupe aujourd'hui une vingtaine de syndicats. Il est l'interlocuteur des pouvoirs publics sur la stratégie interprofessionnelle et se déploie au niveau local à travers des entités régionales et départementales.

Pour les audioprothésistes, cette accession d'un représentant de la profession à un poste clé de la gouvernance du CNPS, pour un mandat de deux ans, signifie que ce secteur est désormais clairement identifié par tous, et d'abord par les professionnels eux-mêmes, comme relevant du champ exclusif de la santé.

Les audioprothésistes sont des professionnels de santé comme les autres et parmi les autres, c'est le signal fort de cette élection.

En savoir plus sur la composition du bureau du CNPS :

<http://www.cnps.fr/content/view/854/137/>

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF), né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession, est l'organisme professionnel représentatif des 3 300 audioprothésistes. Il siège notamment à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux
erika.nardeux@orange.fr
Tél. 06.50.96.37.74